

Procès-verbal du Conseil municipal de Voiteur

du 4 juin 2026 à 19 h 30

Convocation : 28/05/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire.

Présents : M. Sébastien ARNOULD, M. Nicolas CALLAND, M. Jérémie CATTEAU, Mme Barbara DURAND-PERRON, M. Richard FENIET, Mme Catherine LAILLET, Mme Corinne LINDA, Mme Maria MOSSU, M. Gérard MOUILLARD, Mme Anne-Marie PELLERIN, M. Sylvain POLTURAT, Mme Elodie REYBARD, Mme Céline ROUX

Absents excusés : Mme Brigitte CHAVANNE (donne pouvoir à Mme Anne-Marie PELLERIN), M. Bertrand MOUGIN (donne pouvoir à M. Jérémie CATTEAU)

Absents :

Nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil municipal (Art L2121-15 CGCT) : Mme Anne-Marie PELLERIN est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2026 – délibération
- Proposition d'achat d'un espace communal – délibération
- Copropriété La Fontaine : versement des quotes-parts du Crédit Agricole et de la Commune – délibération
- Convention de partenariat pour l'étude hydraulique gestion des inondations entre Voiteur et Domblans – délibération
- Remboursement de frais à 2 élus - délibération
- Retour sur les réunions des commissions communales et instances diverses
- Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Sébastien ARNOULD

Proposition d'achat d'un espace communal

La Commune a reçu une proposition d'achat par les propriétaires de la parcelle cadastrée ZL n°60 au hameau de Courbeau pour un espace de voirie communale sur lequel est implanté un escalier accédant à leur habitation, afin de régulariser la situation, et ce pour un montant de 1 000 € (mille Euros) net vendeur, pour l'ensemble de la surface concernée, hors frais restant à leur charge (coûts forfaitaires d'arpentage et de transaction) pour une surface d'environ 40 m².

Cet espace est un délaissé de voirie, l'ancienne rue n'étant plus utilisée en tant que telle sur une partie correspondant à la surface demandée. A savoir que les délaissés de voirie constituent des parcelles qui faisaient préalablement partie du domaine public routier et pour lesquelles existe un déclassement de fait, lorsque des rues, voies ou impasses ne sont plus utilisées pour la circulation, notamment à l'occasion d'une modification de tracé ou d'un alignement. A cet égard, le Conseil d'Etat a précisé qu'un délaissé de voirie communale perd de facto « son caractère d'une dépendance du domaine public routier » (CE, 27 septembre 1989, n°70653). Il s'agit donc d'une exception au principe affirmé par l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques selon lequel un bien ne peut sortir du domaine public qu'à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement. Aussi, il n'y a pas lieu de procéder dans ce cas à une enquête publique préalable au déclassement, tel que prévue par l'article L141-3 du code de la voirie routière.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission urbanisme – voirie - environnement en date du 11 mai 2026.

Délibération n°2026-048

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Constate la désaffectation matérielle de la parcelle actuellement non cadastrée constituant un espace de l'ancienne voirie communale,
- Prend acte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique préalable au déclassement tel que prévue par l'article L141-3 du Code de la voirie routière,
- Procède au déclassement de cette emprise telle que matérialisée sur le plan de division, et à son intégration dans le domaine privé communal,
- Accepte la cession du tronçon de voirie, actuellement non cadastrée,
- Précise que les frais de notaire et les éventuelles servitudes seront supportés par l'acquéreur,
- Missionne un géomètre, pour réaliser le bornage de la zone à vendre,
- Autorise Mme le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- Précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

VOTE : 15 POUR

Copropriété La Fontaine : versement des quotes-parts du Crédit Agricole et de la Commune

La délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2006 prévoyait la répartition des charges communes de l'immeuble « La Fontaine », copropriété entre la Commune de Voiteur et le Crédit Agricole de Franche-Comté. L'Assemblée Générale de la Copropriété s'est tenue le 19 mai 2026.

Délibération n°2026-049

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- de valider un besoin de financement d'un montant total de 1 217.00 €, sachant que le Crédit Agricole n'a pas versé sa quote-part de l'année 2025.
- de verser la contribution communale au bénéfice de la copropriété selon la clé de répartition, à savoir $566\% \times 1\,217.00\,€$ soit 689.00 €, montant arrondi.
- prend acte que la copropriété appellera la contribution du Crédit Agricole de Franche-Comté selon les mêmes règles, à savoir $434\% \times 1\,217.00\,€$, soit 528.00 €, montant arrondi, pour les années 2025 et 2026, ce qui correspond à une contribution totale de 1 056.00 €.
- donne pouvoir à Madame le Maire pour conduire l'ensemble des opérations nécessaires.

VOTE : 15 POUR

Convention de partenariat pour l'étude hydraulique gestion des inondations entre Voiteur et Domblans

Une étude hydraulique a été réalisée en 2023 pour la gestion des inondations entre Voiteur et Domblans. Une étude complémentaire s'avère nécessaire pour identifier les problématiques conjointes d'inondation rattachées au secteur Domblans/Voiteur et à la zone d'Activité de Domblans, propriété de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, le coût de l'étude étant réparti à parts égales entre les communes de Voiteur, Domblans et la CCBHS, soit 9 434,00 € TTC pour chaque collectivité. La facture sera établie par le bureau d'étude Naldéo à la CCBHS qui effectuera l'intégralité du paiement et émettra les titres correspondants aux communes de Voiteur et Domblans.

Délibération n°2026-050

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat pour l'étude hydraulique complémentaire de gestion des inondations entre Voiteur et Domblans.

VOTE : 15 POUR

Remboursement de frais à 2 élus

Messieurs Sébastien ARNOULD et Gérard MOUILLARD, conseillers municipaux intéressés, n'ont pas participé aux travaux préparatoires et ont quitté la pièce.

Monsieur Sébastien ARNOULD a acheté à HYPER U des fournitures d'entretien pour la salle des fêtes pour un montant de 99.66 €, le matériel étant trop cher dans les catalogues dédiés aux mairies. Monsieur Gérard MOUILLARD a acheté en ligne une ampoule pour le vidéoprojecteur de l'école pour un montant de 149.84 €, cette ampoule étant introuvable dans les commerces locaux.

Délibération n°2026-051

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de rembourser à Monsieur Sébastien ARNOULD 99.66 € pour l'achat de fournitures d'entretien.
- Décide de rembourser à Monsieur Gérard MOUILLARD 149.84 € pour l'achat d'une ampoule de vidéoprojecteur.
- Autorise Madame le Maire à émettre les mandats correspondants.

VOTE : 15 POUR

RETOUR SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INSTANCES DIVERSES

SICTOM

Madame Barbara DURAND-PERRON, déléguée SICTOM, a participé au premier comité syndical du mandat au cours duquel Madame Valérie OVISTE, adjointe au Maire de la Commune de St Amour, a été élue présidente.

Le SICTOM a constaté une baisse de 20 % des déchets suite à la mise en place de la collecte des ordures ménagères tous les quinze jours, en raison du compostage et de l'amélioration du tri.

Le recyclage permet de faire vivre des entreprises locales.

L'objectif du SICTOM est d'atteindre 0 déchet dans la poubelle grise en 2035.

Le 20 juin est organisée une visite de la déchetterie de Bletterans dont les travaux de rénovation ont été réalisés récemment.

Le SICTOM va développer des lieux pour mettre en place le « Servez-vous » et permettre ainsi aux objets d'être réutilisés et non jetés.

SICOPAL

Monsieur Sébastien ARNOULD participera le 16 juin au comité syndical du SICOPAL qui gère la cuisine centrale.

Commission voirie intercommunale

Monsieur Richard FENIET a participé à la commission voirie de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille. La Commune sera destinataire du compte-rendu de la réunion.

Commission communale enfance-jeunesse

Au cours de la réunion de la commission enfance-jeunesse, animée par Madame Maria MOSSU, les sujets suivants ont été abordés :

bus du midi – tarification cantine + menus – lancement de la carte avantages jeunes (les demandes sont recevables jusqu'au 21 juillet, deux séances seront organisées pour la remise des cartes début

septembre) – panneau « école publique » sur le bâtiment (l'architecte des bâtiments de France a été contacté – projet de fresque à l'école (contacter l'architecte des bâtiments de France préalablement) – devis de réparation du vidéoprojecteur de l'école – accueil des enfants de deux ans à l'école au cas par cas – demande d'aide financière pour un voyage scolaire refusée à une famille de Voiteur dont les enfants sont scolarisés à Montain-Plainoiseau – installation d'une table de ping-pong envisagée dans la cour arrière de l'école - abandon du projet de pergola dans la cour de l'école, mais étude d'ensemble de la cour pour apporter de la fraîcheur – table offerte par la Communauté de Communes à côté de la haie à but pédagogique au Sauget – opération « J'aime la nature propre » animée par la Fédération de Chasse du Jura avec les écoles reconduite l'année prochaine – piste mobile d'éducation routière à mettre en place à l'école – demande d'achat par les enseignantes de manuels scolaires faite le 30 avril, trop tardive, les budgets 2026 ayant été votés en mars.

L'achat de manuels scolaires est accepté par la commission. La dépense sera prise sur le budget matériel alloué à l'école.

Commission cadre de vie et cimetière

Madame Anne-Marie PELLERIN, responsable de la commission cadre de vie et cimetière, présente des photos du cimetière suite à la visite des lieux par les membres de la commission, en pointant les travaux prioritaires, dont le jardin du souvenir qui n'a plus son allure de départ.

Une réflexion est en cours pour éventuellement repousser l'heure d'extinction des feux pendant la période estivale.

Commission réseaux

Au cours de la réunion de la commission animée par Monsieur Gérard MOUILLARD, a été évoqué le projet d'enfouissement des réseaux secs depuis le virage de la route de Lons jusqu'au chemin de la Salette.

D'autre part, un diagnostic a été réalisé sur le réseau d'assainissement entre 2022 et 2024. Bien qu'obligatoire tous les dix ans, ce diagnostic n'avait pas été réalisé depuis vingt ans, d'où de nombreux défauts des réseaux mis en évidence par le schéma directeur d'assainissement et un programme de travaux conséquent qui consistera notamment à passer certaines rues en séparatif pour limiter l'apport d'eaux claires.

Le Syndicat d'Assainissement de la Région de Domblans, ainsi que les quatre communes qui le composent, ont transféré leur compétence assainissement à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille au 01/01/2027, afin de financer un programme de travaux à hauteur de 10 millions d'euros. Un courrier est en cours de préparation pour informer les administrés de l'évolution des tarifs de leur facture pour les années à venir.

La Commune est compétente en matière de réseau incendie depuis un arrêté paru en 2015, applicable en 2017. Un schéma départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie a été réalisé pour détecter les points faibles au niveau de la défense incendie. Les quelques points faibles du bourg ont été résolus. Cependant, deux points faibles ont été identifiés sur le plateau de Rosnay entraînant la création de deux réserves incendie, l'une financée par la Commune de Voiteur, l'autre financée par la Commune de Lavigny, pour 25 000 € chacune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Festivités :

- La Société de Musique de Voiteur jouera à Courbeau le vendredi 12 juin au soir et au bourg le samedi 13 juin en fin de journée à l'occasion de la fête patronale. La buvette tenue par le Comité d'Animation sera délocalisée Place de l'Eglise pour des raisons de sécurité. Des barrières et des plots sont à installer pour matérialiser la déviation mise en place à partir de 14 h le samedi. Les élus disponibles sont les bienvenus pour participer à la mise en place du matériel de sécurité.
- La Commune offre l'apéritif au champ de foire à l'issue de la cérémonie du 14 juillet. Les feux d'artifice sont offerts à la population par la Commune et l'Amicale des Pompiers.

- Les Jeudis de Pays se déroulent à Voiteur le 30 juillet. La Commune est partenaire de cette manifestation organisée par la Communauté de Communes. Le Comité d'Animation, seule association communale ayant répondu à la sollicitation, tient la buvette. Jurabsolu gère l'installation des stands. Quant à la Commune, elle gère l'animation, installe les tables et bancs, fournit la vaisselle. Les élus sont mobilisés pour toutes les tâches à accomplir.
- Madame Elodie REYBARD demande quel a été le retour des invités au vin d'honneur suite à la cérémonie du 8 mai, par rapport au service des boissons dans des coupes pour les adultes, au lieu des gobelets jetables. Les retours sont très positifs.

Elections municipales : Monsieur Jean-Marie SERMIER, Président du groupe Rassemblement Droite, Centre Ecologistes Indépendants au sein de la Région Bourgogne Franche-Comté, adresse ses félicitations aux nouveaux élus.

SIDEC : Le SIDEC a adressé à la mairie son rapport d'activité et remercie la Commune pour le prêt de la salle des fêtes dans le cadre de l'organisation des élections des délégués du collège des communes.

Communauté de Communes Bresse Haute Seille :

- La CCBHS a fait paraître un guide des bonnes adresses du territoire qu'elle a adressé aux communes.
- Certains élus de Voiteur ont participé à des ateliers Grands Sites de France.
- Des ateliers sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal seront organisés par la Communauté de Communes.

Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Seille et affluents : L'EPAGE a édité son rapport d'activité 2025.

Ecole : Les élus ont tenu le bureau de vote lors du scrutin organisé par les enseignantes de l'école publique dans le cadre du prix « Les Incorruptibles » pour élire le meilleur livre. Le scrutin s'est bien déroulé.

Nuisances sonores : Monsieur Sébastien ARNOULD demande à ce que le propriétaire des chiens qui aboient les rentre dans le chenil le soir, comme il s'était engagé à le faire devant le médiateur.

Stagiaires : Monsieur Richard FENIET demande s'il y a de nouveaux employés communaux. Madame le Maire répond qu'il y avait deux stagiaires la même semaine et que l'agent technique était en formation en même temps, ce qui n'a pas facilité leur encadrement et ce qui a pu conduire à des actions non cohérentes. Cette situation ne se reproduira pas.

Transports scolaires : Madame Elodie REYBARD a remarqué que les bus roulaient moins vite dans le lotissement du Sauget depuis quelque temps.

Le Maire,

 Corinne Linda



Le secrétaire de séance


 Anne-Marie PELLERIN